

## 09-2022 CONVENTION THEATRE

### ENTRE :

La Commune de BARBASTE, représentée par Le Maire, Valérie TONIN,  
sise 1, Allée Victor Hugo - 47230 BARBASTE - ☎ : 05.53.65.51.38 - ✉ : mairie.barbaste@orange.fr

### ET :

La Communauté de Communes Albret Communauté, représenté(e) par le Président, Alain LORENZELLI  
sise 1, Rue du Moulin des Tours - 47600 NERAC  
☎ : 05.53.97.55.97 - ✉ : contact@albretcommunaute.fr

### Il est convenu ce qui suit :

La Commune de BARBASTE met à la disposition de la CC Albret Communauté  
au profit de l'Ecole de Musique et de Danse (EMD)

le Théâtre Municipal de BARBASTE et tout le matériel et mobilier s'y trouvant :  
Le Samedi 09 AVRIL 2022 de 9H à 18H afin d'organiser une « Rencontre musicale » avec le  
battereur Stéphane HOURTEILLAN.

### OBLIGATIONS de la CC Albret Communauté :

#### LA SALLE

- Elle la prendra en l'état et s'engage à la rendre telle qu'elle lui a été confiée.
- Toute dégradation constatée (mobilier, appareils techniques) lui sera facturée.

#### ASSURANCE

- Elle contractera toutes les assurances nécessaires :
- à l'utilisation des salles,
- aux matériels qu'il apportera,
- aux quelconques accidents qui pourraient survenir, aux personnes faisant partie des intervenants (enseignants, techniciens, élèves, parents...), aux spectateurs et aux matériels des salles.

#### SECURITE

Pour un spectacle un agent diplômé de Service Sécurité Incendie et Assistance à Personnes (SSIAP), est obligatoire.

A défaut de présence d'un agent SSIAP, à l'ouverture des portes, l'entrée de la salle ne sera pas ouverte au public.

Pour le spectacle faisant l'objet de cette convention, l'agent SSIAP sera fourni par :

la CC Albret Communauté Observation : vu le 14/03/22 avec M. David PAYEN, il ne s'agit pas d'un spectacle mais d'une répétition sans public réservée aux élèves/professeurs de l'École de musique intercommunale. B.SALLES, EMD

#### CONDITIONS FINANCIERES

La salle est mise à la disposition de la CC Albret Communauté aux conditions suivantes :  Gratuité

#### DROITS LIES AUX SPECTACLES

Déclaration et règlement des droits liés aux spectacles (SACEM/SACD/ou autres organismes) : effectués par la CC Albret Communauté.

#### AUTRES POINTS

Régie technique :  La CC Albret Communauté

Fait à BARBASTE, le 09 MARS 2022  
Le Maire,  
Valérie TONIN



17 MARS 2022  
Fait à ....., le .....  
Pour : .....  
M. Mme.....

